

Ruhengeri, le 30 juillet 1941.

n° 502 /Imm.

objet: remboursement de
caution

Monsieur,

Faisant suite à votre lettre du 29 juillet 1941 relative à l'objet repris en marge, je vous prie de trouver en annexe la quittance mod I8 n° 26 du 31/10/38 du Comptable de Ruhengeri pour caution à l'immigration de votre ex employé Ravji Shivji.

Le remboursement des cautions à l'immigration ne pouvant être fait que par l'intermédiaire du Service des Finances du R.U., c'est au Chef de ce Service que je vous prie de vouloir bien vous adresser.

Le Comptable du Territoire
DAUBLAIN.P.



Monsieur Hussein Meghji
Commerçant à Ruhengeri.



HUSEIN MEHJI.
Commerce Général.

689 / Fin
29.7.41
Ruhengeri, le 29 juillet 1941.

Monsieur l'Administrateur Territorial,
Ruhengeri.

Monsieur,

CAUTION IMMIGRATION.

J'ai l'honneur de venir solliciter par la présente
le remboursement de la caution d'immigration de
Francs 6000,-

que j'ai versée le 31.10.1938 à Monsieur le Comptable de
Ruhengeri, suivant quittance en ma possession No 26 pour l'
employé RAWJI SHIJI.

Cet employé hindou, sujet britannique, a quitté mon
service depuis septembre 1939, date à laquelle il est allé
s'installer à ASTRIDA, localité où il se trouve en ce moment.

Estérant recevoir une réponse favorable, je vous
prie de recevoir, Monsieur l'Administrateur, l'assurance de
ma considération très distinguée.

H. Mehji